

Un groupe de défense des investisseurs à la table des grands

FRANÇOIS DESJARDINS

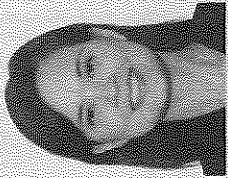
Lors de la conférence technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), la semaine dernière en Suisse, les participants ont assisté à une grande première. Dans la salle où s'est réuni le comité trentin, sur invitation seulement, il y avait les principales autorités réglementaires du monde et quelques gros joueurs de l'industrie, mais aussi un groupe de défense des petits investisseurs: FAIR Canada.

«C'a été l'occasion parfaite de faire état de nos préoccupations. C'est vraiment révolutionnaire», dit M^{me} Ilana Singer, une Montréalaise d'origine

qui a récemment fait le saut à la Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs (FAIR), après un séjour de huit ans à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO).

Fondé à Toronto en 2008, FAIR Canada tente de «combler un vide»: promouvoir les droits des petits investisseurs d'une seule voix à l'échelle pancanadienne, parallèlement aux autres coalitions qui semblent plus axées sur la défense des grands investisseurs institutionnels. M^{me} Singer, qui était de passage à Montréal cette semaine, y occupe le poste de directrice associée.

Le comité technique qui s'est réuni le 8 octobre en marge de la grande conférence à Bâle comprend, parmi ses 18 membres, des noms connus: la Securities and Exchange Commission, des États-Unis, la Financial Services Authority, du Royaume-Uni, la CVMO et l'Autorité des marchés financiers (AMF), du Québec. Parmi les autres qui étaient présents: un représentant de l'industrie des fonds alternatifs, des grandes Bourses du monde, du secteur des produits dérivés, etc.



Ilana Singer

VOIR PAGE B 5: FAIR

FAIR

FAIR Canada milite pour un certain nombre d'améliorations dans les relations entre une firme et son client

SUITE DE LA PAGE B 1

Se faire inviter à la réunion n'a pas été si difficile. Par la description que fait M^{me} Singer de la réaction de certains participants, la seule présence de FAIR Canada a suscité une bonne dose de curiosité. «J'ai dit que nous étions, nous aussi, des parties prenantes [au monde financier]. Et que nous devions avoir notre mot à dire à cette table», dit-elle, convaincue que FAIR sera à nouveau admis à la réunion l'an prochain. «Les décisions de l'OICV

«Si les gens savaient ce qu'ils paient en frais de gestion, peut-être qu'ils n'investiraient pas dans les mêmes fonds»

ont un impact sur les marchés mondiaux. Souvent, l'accent est mis sur les grands joueurs. Mais le petit investisseur devrait avoir droit de parole aussi.»

Meilleure information

FAIR Canada milite pour un certain nombre d'améliorations dans les relations entre une firme et son client. Lundi, par exemple, le groupe déposera un mémoire aux Autorités canadiennes des valeurs mobilières au sujet de la manière dont on présente les fonds communs et des frais de gestion. Pas assez clair, selon l'organisme. Il croit aussi en une meilleure divulgation des conflits d'intérêts. Par exemple, votre conseiller financier jouit-il d'une commission s'il vous convainc d'investir dans tel fonds plutôt que tel autre fonds?

Parfois élevés, les frais de gestion sont souvent méconnus des épargnants. Pourtant, quelques dixièmes de point de pourcentage de plus peuvent représenter des milliers de dollars en bout de

piste. Pourquoi permet-on aux gestionnaires de fonds communs d'exiger des frais comme bon leur semble, même s'ils frisent l'excès? «Parce qu'ils le peuvent. Personne ne s'est plaint jusqu'ici, et il y a un manque d'information claire à ce sujet, ce qui est intentionnel. Si les gens savaient ce qu'ils paient en frais de gestion, peut-être qu'ils n'investiraient pas dans les mêmes fonds», dit M^{me} Singer.

À ce chapitre, le Canada est peut-être en retard. En 2006, l'autorité financière du Royaume-Uni, par exemple, a mis sur pied un examen exhaustif de la manière par laquelle les fonds communs

sont vendus aux petits investisseurs. Dans deux semaines, elle aura terminé ses consultations. Déjà, elle suggère aux sociétés d'améliorer la façon de présenter leurs services aux investisseurs et croit qu'il faut abolir les systèmes de commissions qui déterminent parfois la rémunération des conseillers.

Si le Canada ne s'est pas penché activement sur cette question, dit M^{me} Singer, c'est peut-être parce que les autorités avaient d'autres chats à fouetter, comme l'application des lois ou le débat sur une agence réglementaire pancanadienne.

FAIR Canada exhorte aussi les autorités et l'industrie financière à réfléchir à la mise sur pied d'un fonds d'indemnisation pour les victimes de fraude commise par les gestionnaires de fonds. Pour l'instant, les caisses d'indemnisation au Canada ne couvrent généralement que les cas de faillite ou les cas de fraude commise par les vendeurs de fonds.

Le Devoir